

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 49-360-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 49-360-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 novembre 1926

Numéro JO
n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro
30 novembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

est rapporté l'arrêt du 20 octobre fixant à 6,7 à l'équivalent du franc-or. L'équivalent du franc-or applicable à la Côte française des Somalis aux taxes télégraphiques à transmettre via Aden est fixé à 6,1 à compter du 4 novembre 1926.